

Réf. Abonnement : N° ABONNEMENT						Période facturée : du 01/01/2025 au 30/06/2025
Description	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
	N° DE COMPTEUR	1722	1734	12	19/05/2025	ADRESSE D'ABONNEMENT

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Mont.TTC
Abonnement eau 1er semestre	1	25,00000	25,00	5,50	1,38	26,38
Consommation eau estimée	12	1,10000	13,20	5,50	0,73	13,93
Distribution d'eau			38,20		2,11	40,31
Redevance consommation d'eau	12	0,43000	5,16	5,50	0,28	5,44
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	12	0,01000	0,12	5,50	0,01	0,13
Prélèvement sur la ressource en eau	12	0,10000	1,20	5,50	0,07	1,27
Organismes Publics			6,48		0,36	6,84

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	2	44,68	5,50	2,47
Total TVA :				2,47

TOTAL TTC de la facture	47,15 euros
NET A PAYER	47,15 euros

Pour régler votre facture:
Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans l'encadré. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou si elles sont erronées. Retournez le volet TIP SEPA dans l'enveloppe fournie, **affranchie au tarif lettre sans aucun autre document et sans modifier le montant. Le paiement partiel est impossible lors d'un paiement par TIP SEPA.**
Par chèque bancaire : Le chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Adressez le chèque et le TIP SEPA au Centre d'Encaissement des Yvelines au moyen de l'enveloppe jointe à la présente facture. Le pli devra être impérativement affranchi au tarif lettre.
Par Virement : Sur le compte banque de france : **BIC : BDFEFRPPCCT IBAN : FR38 3000 1006 31C6 6700 0000 038** objet du virement : numero de facture + COLL 268 pour les factures eau ou COLL 269 pour l'assinsissement

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).